

Maintien à domicile

Être accueilli chez un accueillant familial

Pourquoi choisir la formule de l'accueil familial ?

Les prestations qui vous sont proposées :

L'HÉBERGEMENT

c'est-à-dire la mise à disposition d'une chambre individuelle d'au moins 9 m² avec un libre accès aux pièces communes.

L'ENTRETIEN

LA RESTAURATION

Les obligations de l'accueillant

à votre égard

Préserver et conforter votre autonomie sans se substituer à vous.

Respecter vos choix de vie, votre culture, vos opinions, votre vie privée et votre intimité.

Vous aider dans la réalisation de vos tâches quotidiennes : repas, toilette, habillage, soins (sauf infirmiers), accompagnement, courses, ménage, blanchissage, services divers.

en général

Coopérer et s'intégrer dans un réseau de professionnels.

Vos obligations (et celles de votre représentant)

Respecter la vie familiale de l'accueillant.

Faire preuve de réserve et de discrétion.

Adopter un comportement courtois à l'égard de l'accueillant et de sa famille.

Le coût de l'accueil familial

La personne accueillie est l'employeur de l'accueillant familial. Elle lui verse à ce titre une rémunération et prend en charge les cotisations patronales.

Le coût total de l'accueil familial varie en fonction du degré d'autonomie de la personne accueillie. Il est compris entre et par mois (au 1^{er} janvier 2017).

l'allocation logement,
l'allocation personnalisée d'autonomie,
la prestation de compensation du handicap,
l'aide sociale générale.
